

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Olivier

<https://www.cadre21.org/membres/78cdbf33406a8d22db82b596>

Date d'obtention : 2024-01-26 19:00:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- C'est une méthode efficace
- Elle uniformise, encadre l'intervention
- Hausse le sentiment de sécurité chez tous (enfant, parent, intervenant)
- Limite propagation
- Le délai de traitement est rapide (4 jours max)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me rassurer tant qu'à mes actions portées et me guider dans mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer l'auteur et la victime.

Soutenir les jeunes durant tout le processus.

Faire sentir aux jeunes qu'ils font partie de la solution.

Compléterai la grille d'évaluation avec chaque élève individuellement sans porter de jugement.

Ne jamais demander à consulter les images ou contenu de l'appareil électronique.

Suivre le protocole (claire et concis)